

POLITIQUE DES BESOINS  
ÉDUCATIONNELS SPÉCIAUX



COLLÈGE DE L'ASSOMPTION

2013-2014



## TABLE DES MATIERES

1.	Préambule.....	3
2.	Présentation de la politique en besoins éducationnels spéciaux .....	3
3.	Élaboration du profil des élèves.....	4
3.1.	Liste des troubles répertoriés .....	4
4.	Plan d'intervention .....	6
4.1.	Une démarche concertée.....	6
4.2.	fondements .....	6
4.3.	Élaboration du plan d'intervention .....	6
4.4.	Partenariat .....	6
5.	Mesures d'appui aux élèves.....	7
6.	Soutien psychopédagogique .....	9
7.	Ressources et services .....	9
8.	Mécanismes de suivi .....	10
9.	Autres références utiles .....	10

## 1. PRÉAMBULE

La *Loi sur l'instruction publique* définit clairement les trois volets de la mission de l'école, qui sont d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves. Elle vient donc mettre en lumière l'importance pour chaque établissement d'inclure et d'intégrer tous les élèves, qu'ils présentent des difficultés d'adaptation, d'apprentissage ou bien qu'ils soient handicapés. Le présent document dresse la liste des mesures d'appui qui sont mises en place au Collège de l'Assomption pour un élève. Le lien entre la mesure proposée par le professionnel et le besoin particulier de l'élève doit être reconnu par le personnel scolaire et figurer dans un plan d'intervention.

Il existe trois types de différenciation pédagogique pour les élèves présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage : la flexibilité, l'adaptation et la modification. Le Collège de l'Assomption offre des mesures de flexibilité et d'adaptation seulement. Conformément aux prescriptions ministérielles quant à la validation des évaluations, aucune mesure de modification n'est mise en place.

## 2. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE EN BESOINS ÉDUCATIONNELS SPÉCIAUX

Le Collège de l'Assomption est une institution scolaire privée mixte accueillant des élèves de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire. La clientèle est sélectionnée selon certaines exigences inhérentes au milieu qui sont évaluées par des examens lors d'un concours d'admission. Cependant, depuis quelques années, l'établissement démontre une plus grande ouverture envers les enfants présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage dès l'école primaire. Il fait preuve également d'une grande implication auprès des élèves au secondaire recevant un diagnostic de problèmes d'adaptation ou d'apprentissage.

Cette volonté de l'établissement d'inclure et d'intégrer le plus d'enfants possible s'inscrit dans la philosophie des programmes de l'IB à considérer « les différences entre les individus non pas comme des problèmes à résoudre, mais comme des occasions d'enrichir l'apprentissage. »<sup>1</sup> En ce sens, la politique en besoins éducationnels spéciaux du Collège de l'Assomption adhère à cette vision et s'appuie sur les quatre principes de bonnes pratiques présentées par l'IB : l'affirmation de l'identité et la construction de l'estime de soi, la valorisation des connaissances antérieures, l'étayage (aides visuelles, démonstrations, mises en scènes, etc.) et l'élargissement du champ de connaissances.

La politique des besoins éducationnels spéciaux répond à cette nouvelle réalité du milieu scolaire et constitue une déclaration d'actions mises en œuvre par le Collège de l'Assomption pour soutenir les élèves en difficulté. Elle décrit les applications concrètes prévues par l'établissement pour permettre d'offrir à ces derniers un milieu de vie stimulant qui valorise les forces et les intérêts de chacun et favorise leur réussite scolaire.

---

<sup>1</sup> *La diversité d'apprentissage et les besoins éducationnels spéciaux dans les programmes du Baccalauréat International*, août 2010, p. 2.

### 3. ÉLABORATION DU PROFIL DES ÉLÈVES

Au départ, le Collège de l'Assomption établit le profil de tous les élèves à partir de leur dossier scolaire de l'école primaire, leur fiche santé ainsi que des informations fournies par les parents. Par la suite, un séjour d'intégration de trois jours est offert aux nouveaux élèves afin de faciliter leur insertion dans leur milieu scolaire et créer un environnement accueillant, sain et amical.

Le *profil de l'apprenant de l'IB* est un autre outil de réflexion et d'analyse utilisé par les intervenants pour mieux connaître les élèves puisqu'il permet de définir les forces et les défis de chacun et d'enrichir leur profil. Le *profil de l'apprenant de l'IB* correspond aux qualités recherchées à développer chez les élèves mentionnés dans le projet éducatif de l'école.

L'élaboration du profil des élèves admis durant leurs études secondaires se fait selon les mêmes modalités énumérées ci-dessus. Toutefois, puisqu'ils ne vivront pas le séjour d'intégration, le profil de chaque élève sera complété grâce aux observations des enseignants, de membres de la direction et de la technicienne en éducation spécialisée.

#### 3.1. LISTE DES TROUBLES RÉPERTORIÉS

Les élèves présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage sont regroupés selon trois catégories:

- des troubles physiques;
- des troubles instrumentaux<sup>2</sup>;
- des troubles de comportement.

Les troubles physiques, par exemple des blessures en cours d'année scolaire, sont diagnostiqués par un rapport médical et traités selon les besoins. Les handicapés physiques dont le trouble est permanent disposent également des ressources appropriées.

Les troubles instrumentaux peuvent être dépistés par un enseignant en classe, par la technicienne en éducation spécialisée ou être diagnostiqués par un spécialiste (psychologue, neuropsychologue, orthopédagogue). Ils sont par la suite supervisés par la technicienne en éducation spécialisée.

Les troubles de comportement (intimidation, drogue, automutilation, idéation suicidaire, etc.) sont traités en collaboration avec l'éducatrice en prévention des toxicomanies au Service de santé du collège. En ce

---

<sup>2</sup> Les troubles instrumentaux comprennent : retard du langage ; troubles isolés de l'articulation ; troubles complexes du langage oral ; troubles lexicographiques ; dyscalculie ; troubles du raisonnement ; bégaiement ; achoppement ; mutisme électif; instabilité psychomotrice; retard psychomoteur ; tics isolés; maladie de Gilles de la Tourette ; intrication de troubles psychomoteurs et du langage, etc.

qui concerne des troubles résultant d'un deuil ou d'une épreuve familiale difficile, ils sont suivis par l'animatrice de pastorale ou la technicienne en éducation spécialisée.

## 4. PLAN D'INTERVENTION

Des mesures d'appui et un suivi personnalisé sont nécessaires pour soutenir les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans leur parcours scolaire et favoriser leur réussite. À cette fin, une démarche d'élaboration du plan d'intervention, mise sur pied par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, est entreprise par le collège de l'Assomption en collaboration avec l'élève, ses parents et le personnel concerné – un membre de la direction, des enseignants et la technicienne en éducation spécialisée.

### 4.1. UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

Le plan d'intervention est élaboré ou revu en début d'année et validé ou révisé au début du printemps afin de maintenir ou de modifier certains ou l'ensemble des éléments ciblés en fonction de la situation, en y associant l'élève et ses parents. Accessible en tout temps auprès des intervenants, le plan est disponible sur le système informatique *Suivi Pédagogique Individualisé (SPI)*.

### 4.2. FONDEMENTS

Le programme de l'IB place l'élève au centre de ses apprentissages et il en va de même avec le plan d'intervention. L'élève doit être associé à l'ensemble de la démarche pour bien en comprendre les exigences et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Puisque l'élève est responsable de son plan d'intervention, il est convaincu de sa capacité d'en atteindre les objectifs et comprend les bénéfices qu'il peut en retirer.

### 4.3. ÉLABORATION DU PLAN D'INTERVENTION

Dans un premier temps, la technicienne en éducation spécialisée effectue une collecte d'informations auprès des enseignants concernés. Ensuite, une rencontre a lieu entre l'élève, le directeur adjoint de niveau et la technicienne en éducation spécialisée pour procéder à l'élaboration du plan d'intervention. L'élève formule ses forces et défis à relever au plan affectif, cognitif, métacognitif ou de gestion, il se cible un objectif principal ainsi que des objectifs spécifiques à atteindre et détermine, en collaboration avec les intervenants présents, les mesures d'appui, stratégies et ressources retenues pour y parvenir. Lorsque terminé, lors d'une rencontre, l'élève présente son plan d'intervention à ses parents, au directeur adjoint de niveau, à la technicienne en éducation spécialisée et aux enseignants impliqués.

### 4.4. PARTENARIAT

Si les parents le désirent, ils peuvent également faire appel à « Parcours d'enfant », un centre de services multidisciplinaires privés travaillant en collaboration avec le Collège de l'Assomption, pour dépister, évaluer, intervenir et accompagner les enfants et les adolescents ayant des besoins particuliers. L'entente de partenariat entre le centre « Parcours d'enfant » et l'école, pour l'année 2013-2014, prévoit un maximum de 50 heures pour échanger des informations pertinentes concernant le suivi de l'élève.

## 5. MESURES D'APPUI AUX ÉLÈVES

Tout d'abord, le Collège de l'Assomption préconise la mise en place de stratégies et mesures variées pour faciliter l'apprentissage et favoriser la réussite de tous les élèves :

- Placer les élèves à des endroits stratégiques dans la salle de classe;
- Permettre les pairs aidant en cours d'apprentissage;
- Varier les approches pédagogiques;
- Donner une consigne à la fois, soutenir avec un support visuel;
- Faire une démonstration;
- Enseigner des stratégies de lecture;
- Utiliser les trois temps pédagogiques (planification, réalisation, intégration);
- Fournir des déclencheurs variés (images, vidéos, objets, articles de journaux, etc.)
- Utiliser des organisateurs graphiques (cartes sémantiques, réseaux de concepts, etc.)
- Donner un choix de sujets pour une même compétence à développer;
- Offrir des lectures différentes (de même niveau de complexité) pour une même tâche;
- Offrir des choix quant à la production demandée (affiche, présentation orale, texte, etc.)
- Offrir des choix aux élèves quant à la manière de présenter un travail (informatique, texte écrit, affiche, maquette, etc.)
- Proposer du travail individuel, en groupe de deux ou en équipe;
- Assister aux ateliers de la technicienne en éducation spécialisée sur l'organisation, les méthodes de travail, la gestion du stress;
- Assister aux ateliers offerts par le service de police de L'Assomption sur l'intimidation et l'utilisation des réseaux sociaux (pour les élèves du 1<sup>er</sup> cycle).

À la suite à l'élaboration du plan d'intervention, des mesures d'appui sont retenues et les élèves aux prises avec des troubles physiques ont accès à différentes mesures d'appui :

- Facilitateur pour les déplacements dans l'école en cas de blessure physique;
- Utilisation des TIC pour l'enseignement et la production de travaux;
- Rencontres régulières avec la technicienne en éducation spécialisée pour organiser les tâches/horaires s'il doit s'absenter souvent pour un suivi médical;
- Rencontre au Service de santé pour traiter un malaise ponctuel;
- Exemption du cours d'éducation physique lorsque autorisé par un médecin (participation possible selon la blessure);
- Préparation des travaux à faire à la maison s'il n'est pas en état de se présenter en classe;
- Report des évaluations si incapacité ou absence;
- Utilisation de l'ascenseur, lorsque nécessaire;
- Aide pour la manipulation de petits objets;
- Assistance par l'enseignant ou la technicienne en laboratoire lors des expériences en sciences expérimentales;
- Travail personnel au Carrefour de la réussite sous la supervision de la technicienne en éducation spécialisée en cas d'impossibilité de suivre son cours d'éducation physique.

Les élèves présentant des troubles instrumentaux disposent de mesures suivantes :

- Utilisation des TIC en enseignement, par exemple la tablette iPad;
- Production de travaux à l'aide d'un ordinateur et utilisation de logiciels tels qu'*Antidote* et *WordQ*;
- Enregistrement de dictées afin qu'elles soient lues au rythme approprié pour l'élève;
- Enregistrement d'examens sur clés USB (conversion en format Word) pour faciliter la compréhension et l'écriture;
- Rencontres régulières avec la technicienne en éducation spécialisée pour organiser les tâches/horaires;
- Jumelage avec un élève plus fort supervisé par la technicienne en éducation spécialisée;
- Temps supplémentaire pour les évaluations si nécessaire;
- Endroit isolé pour les évaluations (bibliothèque, salle multimédia, etc.);
- Possibilité d'utiliser des coquilles antibruit lors d'évaluations et/ou des isoairs;
- Utilisation de feuilles lignées pour aider les élèves à organiser leurs idées;
- Remise des notes de cours de l'enseignant pour faciliter la compréhension et l'étude;
- Médicaments disponibles au Service de santé en cas d'oubli avec l'autorisation des parents.

Finalement, les élèves démontrant des troubles de comportement font appel, en cas de besoin, aux mesures suivantes :

- Rencontres régulières avec le Service de santé pour contrer l'intimidation et augmenter l'estime de soi;
- Endroit pour discuter afin d'avoir l'esprit libre à l'apprentissage;
- Endroit isolé pour les évaluations;
- Référence à un spécialiste pour les dépendances;
- Référence à la police locale;
- Médicaments disponibles au Service de santé en cas d'oubli avec l'autorisation des parents.

L'école offre des formations et des ateliers aux enseignants, par exemple sur la différenciation pédagogique, l'intimidation, sur de nouvelles stratégies d'enseignement par les TIC, ce qui leur permet de s'adapter aux besoins des élèves et intervenir adéquatement dans le cas d'une situation problématique.

## 6. SOUTIEN PSYCHOPÉDAGOGIQUE

Le Collège de l'Assomption offre également un service de soutien aux élèves en psychopédagogie pour leur permettre d'adopter de bons comportements et déployer leur plein potentiel dans leur milieu scolaire.

Tous les élèves peuvent recevoir de l'aide du Centre local de services communautaires (CLSC) de la région pour connaître des pistes d'intervention ou pour avoir du soutien externe, comme celui d'un travailleur social.

Il est possible de faire appel à un psychologue lorsque cela s'avère nécessaire et que les mesures internes ne suffisent plus. Les 3 premières séances de 60 minutes sont aux frais du Collège de l'Assomption. Par la suite, le suivi est aux frais des parents. En tout temps, il est possible pour un élève d'effectuer la rencontre durant les heures de classe (libération d'un cours) dans un local de l'école. Également, d'autres services sont offerts à l'élève :

- Rencontres possibles durant les heures de classe avec une travailleuse sociale;
- Partenariat avec le centre de services multidisciplinaires privé « Parcours d'enfant » (référence de professionnels aux parents);
- Collaboration avec les membres des CLSC de la région;
- Soutien de la technicienne en éducation spécialisée, de la responsable du Service de santé et de l'animatrice de pastorale.

## 7. RESSOURCES ET SERVICES

Pour résumer, voici les ressources et services offerts à tous les élèves :

- Services de santé;
- Technicienne en éducation spécialisée;
- Centre de services multidisciplinaires privé « Parcours d'enfant » (neuropsychologue, psychologue, orthopédagogue, orthophoniste, psychoéducateur, etc.).

Les services et ressources offerts concernant les élèves présentant des troubles physiques sont :

- Éducateurs formés pour les cours de premiers soins;
- Service de santé;
- Technicienne en éducation spécialisée.

Pour les élèves présentant des troubles instrumentaux, ils disposent de l'aide de plusieurs personnes:

- Technicienne en éducation spécialisée;
- Enseignants privés sur appel (possibilité de faire des rencontres au Collège de l'Assomption);
- Service d'orthopédagogie privé (Pomme d'Api ou autres).

Finalement, quant aux troubles de comportement, les élèves peuvent faire appel à plusieurs intervenants :

- Psychologue;
- Technicienne en éducation spécialisée;
- Éducatrice en prévention de la toxicomanie;
- Police locale.

## 8. MÉCANISMES DE SUIVI

- Pour s’assurer que la *Politique des besoins éducationnels spéciaux* du Collège de l’Assomption soit connue par tous les acteurs du milieu, elle sera disponible sur le site internet de l’établissement.
- Tous les ans, la *Politique des besoins éducationnels spéciaux* sera révisée par la Commission pédagogique de l’établissement, les enseignants seront consultés sur les changements apportés et elle sera présentée, par la suite, au Conseil d’administration de l’établissement.

## 9. AUTRES RÉFÉRENCES UTILES

Site internet du Baccalauréat international

<http://ibo.org/>

Site internet du magazine *Psychologies*

<http://www.psychologies.com/Dico-Psycho/Troubles-instrumentaux-chez-l-enfant-et-l-adolescent>

Site internet du MELS concernant le plan d’intervention

<http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/das/orientations/cadreplan.html>